

Le 10 février 2009

**Par courrier électronique**

M<sup>c</sup> Yves Fréchette  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : État d'avancement 2008 du Plan d'approvisionnement 2008-2017  
du Distributeur**

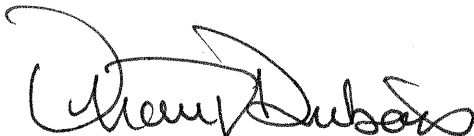
---

Cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements numéro 2 que la Régie adresse à Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) relativement à l'état d'avancement 2008 du Plan d'approvisionnement 2008-2017 du Distributeur.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements d'ici le **23 février 2009, 12 h.**

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/pl

p.j.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À  
L'ÉTAT D'AVANCEMENT 2008 DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2008-2017 (ÉAPA 2008)  
D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR)**

---

**APPELS D'OFFRES POUR DES APPROVISIONNEMENTS  
DE MOYEN ET LONG TERMES EN PUISSANCE**

- 1. Références :**
- (i) Dossier R-3648-2007, pièce B-1-HQD-1, document 2, annexe 2A, page 63;
  - (ii) ÉAPA 2008, page 15;
  - (iii) Réponse d'HQD à la demande de renseignements n° 1 de la Régie relative à l'ÉAPA 2008, page 8;
  - (iv) Dossier R-3677-2008, pièce B-9-HQD-16, document 8, pages 7 et 8.

**Préambule :**

Dans le plan d'approvisionnement 2008-2017 (le Plan) à la référence (i), la prévision de l'effacement de la bi-énergie résidentielle (tarif DT) reste à peu près stable (de 810 MW à 840 MW) sur l'horizon du Plan. Dans l'ÉAPA 2008 à la référence (ii), cette prévision est inchangée. Or, à la référence (iii), le Distributeur indique que « *le nombre de nouvelles demandes d'adhésion au tarif DT a atteint 8 100 en 2008* » alors qu'au cours des trois dernières années, le nombre de conversions à ce tarif était de l'ordre de 500 à 1 000 (référence (iv)).

La Régie s'intéresse à l'impact du nombre important de demandes d'adhésion au tarif DT en 2008 sur l'effacement en pointe et le report d'un éventuel appel d'offres pour des approvisionnements de moyen et long termes en puissance.

**Demandes :**

- 1.1** Veuillez fournir le nombre de demandes d'adhésion au tarif bi-énergie DT, le nombre de conversions effectives au tarif DT ainsi que le nombre de conversions au « tout à l'électricité » (TAE), pour chacune des années 2006, 2007 et 2008.
- 1.2** Veuillez indiquer les principales raisons expliquant le fait que toutes les demandes d'adhésion au tarif DT ne se traduisent pas par des conversions, le cas échéant. Veuillez également fournir les délais de traitement des demandes d'adhésion.
- 1.3** Veuillez indiquer les moyens que le Distributeur entend prendre pour répondre à toutes les demandes d'adhésion au tarif DT.
- 1.4** Veuillez estimer l'impact du nombre important de demandes d'adhésion au tarif DT en 2008 sur la prévision de l'effacement de la bi-énergie et sur un éventuel appel d'offres pour des approvisionnements de moyen et long termes en puissance.

## RÉSEAUX AUTONOMES

- 2. Références :**
- (i) Réponse d'HQD à la demande de renseignements n° 1 de la Régie relative à l'ÉAPA 2008, pages 13 et 14;
  - (ii) Dossier R-3677-2008, pièce B-9-HQD-16, document 1, pages 153 et 154;
  - (iii) Dossier R-3648-2007, pièce B-68-HQD-6, document 1, page 12.

### Préambule :

Afin de respecter son critère de fiabilité, le Distributeur prévoit construire et mettre en service en 2012 une nouvelle centrale thermique en réserve froide à Schefferville. Il affirme que « *Cette solution permettra de répondre aux besoins de fiabilité de l'alimentation électrique de Schefferville, au moindre coût* ». Il maintient entretemps sur les lieux des groupes électrogènes de secours (référence (i)), qui constituent une solution d'appoint utilisée en cas d'extrême urgence seulement (référence (ii) et réponse à la question 4.3 de la référence (iii)).

### Demande :

- 2.1** Veuillez expliquer pourquoi l'investissement dans un projet de nouvelle centrale diesel en réserve froide à Schefferville est la solution au moindre coût permettant de répondre au critère de fiabilité. Veuillez notamment expliquer pourquoi le maintien de groupes électrogènes de secours, utilisés en cas d'extrême urgence seulement, ne constituerait pas cette solution.

- 3. Références :**
- (i) Réponse d'HQD à la demande de renseignements n° 1 de la Régie relative à l'ÉAPA 2008, page 14;
  - (ii) Dossier R-3602-2006, pièce B-7- HQD-3, document 1.2, annexe 2;
  - (iii) Dossier R-3626-2007, pièce B-22.

### Préambule :

À la référence (i), le Distributeur révisé son estimation des coûts d'installation d'un quatrième groupe de 10 MW à la centrale hydraulique de Mehinek. Cette estimation passe de 20 M\$ à 102 M\$. Le Distributeur indique que le coût de 20 M\$ ne représentait que le coût du groupe turbine-alternateur. Il ajoute que, bien qu'il soit possible d'installer un groupe hydraulique supplémentaire à la centrale, les coûts des travaux mécaniques, électriques et civils doivent être ajoutés. Ces travaux comprennent notamment la construction d'une prise d'eau et l'excavation d'un canal de fuite.

À la référence (ii), les photos 1, 10, 17, 21 et 22 aux pages 47, 51, 55 et 57 du rapport d'audit de la centrale Mehinek montrent que celle-ci a été conçue au départ pour faciliter l'installation d'un quatrième groupe hydraulique et que des accès ferroviaires et routiers existent pour accéder à cette centrale.

**Demandes :**

- 3.1 Considérant que la centrale Mehinek a été conçue pour faciliter l'installation d'un quatrième groupe hydraulique et est accessible par différentes voies terrestres, veuillez expliquer ce qui amène le Distributeur à estimer un coût du groupe turbine-alternateur de 2,0 M\$/MW et un coût total du projet de 10,2 M\$/MW.
- 3.2 Veuillez expliquer pourquoi un ajout de capacité sur le site pré-aménagé de Mehinek revient à tel coût en comparaison des coûts de petits projets réalisés sur des sites non aménagés.